L'Avenir de la nouvelle-Orléans

Journal du Soir. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE MATIN, 2 MARS.

LE COMMERCE FRANCO-AMERICAIN.

L'Ere Nouvelle, un des journaux industriels les plus sérieux de New York, publie dans son dernier numéro un article intéressant, d'où nous extrayons quelques chiffres intéressants sur le commerce des Etats-Unis avec la France.

Les exportations américaines pour la France, qui étaient de $11,000,000 en 1801, se sont élevées, avec des alternatives de progrès et de déclin, à $51,310,000 en 1870. Les importations de France en Amérique, tombées à $9 000,000 après la guerre de la révolution, qui coûta la vie à 1,000,000 d'hommes, et coûta 10 milliards à la France, ont suivi une marche progressive non moins remarquable, atteignant $75,918,000, ce qui prouve l'importance des relations entre les deux pays.

Les principaux articles d'exportation américaine pour la France en 1870 sont, 644 : les instruments d'agriculture, $ 68,-843 ; le maïs, $147,277 ; le blé, $824,477 ; le cuivre, $1,768,186 ; le coton, $26,486,-186 ; les cuirs, $6,40,778 ; le tabac, $7,-691,978 ; le benzine, $466,586 ; le pétrole raffiné, $127 326 ; lard et jambons, $613,114; saindoux, $1,366 804 ; suif, $951,783 ; tabac en feuilles, $2 640,781 ; bois de construction, $138,077 ; douves, $838,503, etc.

Comme le démontre l'état ci-dessus, la France tire presque exclusivement des matières premières de ce pays ; l'échange ne doute pas que, avec un système de douane moins onéreux, elle achetât une grande quantité d'objets manufacturés, particulièrement de la quincaillerie et des lainages.

Le mouvement général du commerce d'importation et d'exportation de la France se traduit par les chiffres suivants : *Importation*,—matières premières et produits manufacturés, en 1867, $631,000,000 ; en 1877, $784,000,000. *Exportation*, en 1869, $1,366,000,000 ; en 1877, $1,149,000,000. Nous traduisons ce qui suit :

" D'après ce qui précède, on verra que la France, tandis qu'elle importait, pendant les neuf dernières années, pour $2,718,000,000 de marchandises de plus qu'elle n'en exportait que pour $2 447,000,000 ; et que d'un autre côté, tandis qu'elle importait seulement pour $978,000,000 d'or de moins qu'elle n'en exportait pour $2,497,-000,000. En d'autres termes, la France exporte presque autant en articles manufacturés quelle importe en matières premières ; et son exportation en articles manufacturés s'élève à cinq fois autant que son importation d'articles de la même classe. Cela démontre à première vue la richesse de la France et l'extrême économie de son commerce. Non-seulement elle a peu près le monopole de son commerce intérieur en produits manufacturés, mais encore en même temps elle exporte considérablement. Grâce à la supériorité et au goût de la main d'œuvre, ses manufactures exportent dans toutes les parties du globe, et elle ne prend de l'étranger, en retour, que fort peu d'articles manufacturés."

L'auteur montre par une série de relevés statistiques que la France importe beaucoup plus de machines qu'elle n'en exporte. Par contre elle exporte beaucoup plus d'outils qu'elle n'en importe. En somme ses exportations en produits métallurgiques décroient rapidement. Son mouvement maritime s'exécute pour 56 0/0 sous pavillon français, et pour 44 0/0 sous pavillon étranger.

L'article conclut comme suit :

"Sans être peut-être aussi actifs et aussi entreprenants que les Anglais, les Américains et les Allemands, les Français ont remarquablement industrieux, et ils possèdent au dessus de toutes les autres nations le secret de donner à la grande fabrication un caractère artistique. Leur manufacture est presque exclusivement française, la tradition et l'amour de la mère-patrie.

Je vous envoie la liste des souscripteurs ; vous n'y reconnaîtrez pas un seul Anglais, ni Américain. Ceux qui les portent viennent, en partie, de l'Acadie, cette colonie patriarcale de la Nouvelle-France dont les heureux habitants furent si impitoyablement dépouillés et dispersés par l'Angleterre, parce qu'ils étaient fidèles à leur origine. Nagoère encore, ces Acadiens de la Louisiane étaient riches en aïeux ; il ne leur reste plus que l'obole du pauvre ; c'est celle qu'ils vous envoient et que je suis heureux de vous faire remettre en regrettant que ma position officielle ne me permette pas d'y joindre la mienne.

Recevez, cher monsieur, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

HENRY VIGNAUD.

—Voici, d'après une statistique récente, quel a été le nombre des incendies à Paris, pendant l'année 1877 :

On n'en compte pas moins de 2,192 — 194 ont été le résultat d'accidents, 1,707 ont été déterminés par suite de négligence ou d'imprudence, 113 sont dûs à des vices de construction, 178 à des causes inconnues, 3 enfin à la malveillance.

Le chiffre approximatif des pertes subies par les victimes de ces incendies a été de 2 370,0.0 fr.

—Le doyen des conseillers municipaux de France, dit l'*Armoricain*, appartient à notre doute au département, et aux Côtes du Nord.

La séance d'installation du conseil municipal de Pleumeur a, en effet, été présidée par le vénérable M. Kerzaz, âgé de cent un ans.

M. Kerzaz a été pendant cinquante ans maire de la commune. Il est décoré de la Légion d'honneur.

—Le *Globe* publie une lettre datée de Fesnie del Arrobispo, du 4 février, annonçant que le capitaine Boyton a reçu un accueil très sympathique. Le capitaine Boyton est sorti du Tage à sept heures du soir ; il a été accueilli dans les eaux du palais habité autrefois par la reine. Les notables de Fesnie lui ont donné un banquet.

La lettre ajoute que le capitaine Boyton continuera demain son voyage pour Lisbonne.

Le capitaine Boyton a franchi plusieurs canaulas très dangereux, entre autres une mauvaise et mobile barre de longueur et 8 mètres de hauteur.

—L'éventualité de la formation d'un nouvel empire gave continue d'être très vivement commentée par les groupes d'hommes politiques, notamment en Angleterre et en Amérique. Mais on croit que la résistance d'un certain nombre de députés républicains empêchera le projet d'aboutir. Ceux-ci sont parfaitement décidés à faire une grande puissance.

POURSUITES CONTRE LE RÉVEIL POUR OUTRAGES CONTRE L'ÉGLISE.

Nous empruntons ce qui suit du compte-rendu de la séance du 19 février à la Chambre.

M. le comte de Mun a la parole pour adresser une question au ministre de l'intérieur. A l'occasion du deuil qui est venu frapper l'Eglise catholique, par cette triste prise à partie à tâche de dévouer l'ouvrage par le pape et la personne d'Pie, un nouvel acharnement semblait les gens vils blasphémateurs et les plus grossiers outrages contre l'Eglise.

Le gouvernement entend-il tolérer cette réprobation littéraire. L'orateur ne donnera pas lecture de cet article du *Réveil*, qui déshonorerait la tribune. Agent avec respect pour la personne auguste du Souverain Pontife et pour les dogmes les plus vénérables de la foi, mêlé les plus cyniques plaisanteries à la plus ridicule ignorance, le journaliste investive Dieu lui-même et met les cardinaux en scène dans les termes les plus outrageants, et termine en accusant l'Eglise d'encourager, d'accuser et de l'approuver. (Rires.)

Cet article qui signé d'un satirique, qui couvre sous le cacher le nom d'un des complices les plus odieux de la Commune. Le gouvernement de la France ne saurait tolérer un pareil scandale. La tribune journal ne croirait pas de porter de tête de ses colonnes le nom de l'homme qui est l'inspirateur de cette publication. Le gouvernement laissera-t-il aussi impunies la religion catholique et vendra-t-il laisse croire à l'Europe que M. Rochefort puisse impunément insulter la France, l'Eglise et la papauté ? (Applaudissements à droite.)

M. de Marcère, ministre de l'intérieur, dit qu'en l'absence de M. le garde des sceaux, il a accepté la charge de répondre à la question de M. de Mun.

Le gouvernement ne couvre de sa tolérance aucune, quelle qu'elle soit, espèce de qui compose, l'article, et, quant à l'action ministère public, elle ne s'exercera que des délits et la justice, actuellement saisie, accomplira son œuvre. (Très bien ! à droite.)

Voici la réponse du *Réveil* :

Le Réveil n'aura pas de peine à établir combien les hardiesses de son spirituel collaborateur jouit au-dessus des jugements portés par les papes et le papauté par les théologiens les plus orthodoxes. Mais, chez à présent, il tâtait à prendre acte de la condamnation dont le ministère de 14 décembre pour but de critiquer l'administration de la souplaisance de la majorité prétendue républicaine qui ne craint pas d'audacieux la responsabilité des principes intransigeants du libéralisme catholique, est incapable d'avoir reproduit une fable partie des gais propos que monsieur les opportunistes se permettent entre eux sur des institutions et des hommes que, par la plus insigne hypocrisie, ils affectent de respecter, quand ils siègent sur les bancs de l'Assemblée de Versailles.

—L'exécution de la réforme monétaire touche à son terme en Allemagne. Le moment est sans doute proche où les thalers n'auront plus légalement cours ; quant aux monnaies fractionnaires du thaler, à mesure qu'elles rentrent dans les caisses de l'Etat, elles sont retirées de la circulation.

—La *Nouvelle Presse libre* de Vienne, nous apprend que plusieurs grands industriels d'Allemagne, décidés de voir leur pays s'abstenir de prendre part à l'Exposition, ont essayé de s'y introduire par un moyen détourné : ils ont pris patente en Autriche et ont envoyé leurs produits à Vienne, pour les faire admettre dans la section autrichienne. Mais la commission centrale n'a pas accepté cette combinaison ; elle a refusé l'admission des produits en question.

—L'HÉRÉDITÉ DU CRIME. — Un nommé Lonchard a été condamné à la peine du parricide pour avoir assassiné sa mère. Un journal écrit à ce sujet :

Sait-on que la mère du meurtrier Lonchard, qui vient d'être condamné à la peine capitale par le tribunal d'Evreux, l'exploits de son nom de démolisselle Juliette-Agathe Guilliotin ?

Et-ce une descendante des fameux inventeur de la guillotine ? Nous l'ignorons ; mais le rapprochement est trop curieux pour ne pas le signaler.

Quoi qu'il en soit, la mère du criminel, étant donné le genre de mort qu'il attend l'assassin Lonchard.

Ce rapprochement n'est pas le seul.

En 1790 ce fut un nommé Jean Lordi Lonchard qui subit à Versailles, où pour la dernière fois, le supplice de la roue, comme convaincu de parricide.

Son père, Mathurin Lonchard, *tonnelier* rue de Satory et exerçait la profession de maréchal ferrant. Il avait pour client le roi Louis XVI, auquel il avait voué un dévouement sans bornes. Le fils, au contraire, était classé parmi les révolutionnaires exaltés ; de plus, il s'était amouraché d'une fille que le père Lonchard ne voyait pas d'un bon œil.

Bref, un jour que la maîtresse de Lonchard fils se trouvait à la maison, le père chercha querelle à cette fille. Le fils prit sa défense, et le père aigri, depuis longtemps déjà, contre son fils, et excité par la colère, lui lança à la tête une barre de fer, qui, heureusement, ne l'atteignit pas. Il y eut alors lutte entre le père et le fils. Ce dernier parvint à se dégager et prit la fuite ; mais, au moment où il allait franchir la porte de l'atelier, trouvant sous sa main un de ces gros marteaux dont se servent les forgerons, il se retourna, et en frappa son père, qui tomba raide mort.

Condamné, pour ce meurtre, au supplice de la roue, il subit sa peine ; mais, le jour de l'exécution, il y eut un commencement d'émeute : les ouvriers voulaient délivrer Lonchard. Ils y réussirent même un instant et l'intervention de soldats fut pour rétablir l'ordre.

D'après le *Gaulois* ce Lonchard serait le grand père de celui qui vient d'être condamné à Evreux.

—Le *Conservateur* d'Auch raconte qu'un très simple procès, jugé la semaine dernière près le tribunal de prem ère instance d'Auch, vient de révéler l'existence d'un homme parvenu à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et qui très probablement est l'homme le plus âgé du département du Gers. Il serait né en 1774, sous le règne de Louis XV, on qui en l'emploche pas, en 1879, de faire plaider et de suivre un procès en son intérêt. L'avocat et l'avoué chargés de sa cause ont déclaré que ce fut pour propriétaire-cultivateur, malgré ses cent quatre ans, était parfaitement bien portant. Il s'appelle Pierre Chanbain et habite au lieu de Larocbelle, commune de Caillan, canton de Vic-Fezensac.

—On annonce la mort à Marseille, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, du peintre marseillais, M. Tasneur.

UNE CURIEUSE PROPHÉTIE.—Un certain Rodolphe Geros imprimait, d'autre part, en 1838, la curieuse prophétie suivante :

"Vers la fin du dix-neuvième siècle, il y aura des Républiques en Suisse, en France, en Italie ; des signes dans tout l'univers, des pestes, des guerres, des famines ; des grandes villes seront détruites, des rois, des prélats, des religieux seront tués.

"Vainqueurs dans la première lutte, les ennemis de Dieu seront vaincus dans la seconde. L'Eglise sera dépositée de ses biens temporels ; le pape sera sans en captivité par les siens ; le siége de Pierre deviendra vacant ; il n'y aura pas de pape ; mais l'élu de Dieu viendra du rivage avec lui."

COMMENT PLANTER LA POMME DE TERRE. —Il paraît, lisons nous dans l'*Univers*, que jusqu'à présent, on n'a pas su planter la pomme de terre.

Comment remédier-on le précieux tubercule, comment la sème-t-on encore ?

On coupait les pommes de terre en deux et on les plaçait dans des tranchées profondes que l'on remplissait ensuite. Or, la pomme de terre, étant originaire du Pérou, a besoin de chaleur et d'air. L'enfouir dans une tranchée profonde, humide et froide, c'est arrêter sa croissance. Il faut donc,—et c'est M. Mas-Illiolier qui l'affirme,—la poser simplement sur un sol profondément bêché ou labouré ; on la dépose en sortes de fil à 75 centimètres de côté si elle est coupée en deux, ou sauvée de 75 centimètres si elle est entière.

On la recouvre légèrement de terre au moyen d'une houe, par exemple. Elle a bientôt poussé la légère couche qui l'abrite en la fécondant ; on peut alors la soumettre à des battages successifs.

En suivant cette méthode, on retardant l'apparition des premiers germes jusqu'à la plantation, et en la plongeant dans un lait de chaux pour détruire les principes morbides, on empêche le développement de la maladie, et on obtient un rendement comparable, sinon supérieur, à celui qu'on observait avant l'invasion de la maladie. c'est à dire de 20 0.0 kilogrammes par hectares.

—Le journal de l'*Arme territoriale* dit, à l'occasion des probabilités d'une convocation d'une ou de plusieurs classes dans le courant de cette année :

Cet appel aura lieu dans le courant de cette année et comprendra :

1° Tous les cadres (officiers, sous-officiers et caporaux) ;

2° Les territoriaux des deux dernières classes ayant servi dans l'armée active, et seulement ceux-là.

C'est donc environ 130,000 hommes qui seraient appelés.

—C'est décidément le général Aymard, ancien officier d'ordonnance du général Canrobert, et dernièrement commandant de la 16e corps d'armée à Montpellier, qui est appelé au poste de gouverneur de Paris, en remplacement du général de Ladmirault, qui a atteint le 17 février la limite d'âge.

Les journaux républicains de Paris, louent ce choix.

—On demande encore : "Où est le chat ?"

Nous offrons modestement cette réponse :

"Dans un îlot du lac Erie (Etats-Unis)."

Dans cet îlot, en effet, un Américain vient d'établir une vaste garenne de lapins de gouttières, une énorme colonie de chats de toutes couleurs, en un mot, une ferme et totte de promenade.

Cet Américain n'est pas un ami de Flandrin.... (Allias. Lois du 15. Il élève des chats en nombre considérable, mais pour faire le commerce de leurs peaux.

Ces peaux, toutefois, ne servent pas d'ornements aux femmes, qui paraîtront d'autant plus belles que leurs dos couperont par les décours du genre d'animaux inoffensifs. Non, ce sont les chats eux-mêmes qui vont venir faire leurs repas en fourreaux salissants, car les peaux de chat sont un remède contre les douleurs rhumatismales.

SPECTACLES, BALS &c.

THÉATRE DE L'OPERA.

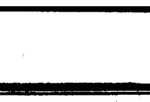

Direction Ambroise Thomas.

L'ASSOCIATION DRAMATIQUE CRÉOLE MAPOU

ET

LE CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS.

La représentation ne sera donnée que

LES DEUX ORPHELINES,

Musique Louisianaise.

LES CHEVALIERS DE PINCE-NEZ,

Comédie-vaudeville en 3 actes, par l'Association dramatique Québécoise.

Prix habituels.

Théâtre des Variétés.

Deuxième soirée de

Mlle Fanny Davenport.

Jeudi 28 soirée extraordinaire, "AS YOU LIKE IT." Pas de représentation le soir. Vendredi "SCHOOL FOR SCANDAL." Samedi "CAST OF LOT." Dimanche matinée "CAST OF LOT." Lundi "LADY OF LYONS." Mardi "CAMILLE." Mercredi, adieux de Mlle Davenport. Grande exposition de costumes historiques. Mlle Davenport donnera une matinée pour les dames non accompagnées à prix réduits. Mlle Fanny Morel, c'est à peu près tout le Vieux Trait.

Grande exhibition de Bébés,

AU GRUNEWALD HALL,

Sous les auspices des dames de la Nouvelle-Orléans au bénéfice des vieillards infirmes et pauvres. Il sera distribué à cette occasion des prix d'une valeur de 4, 3, 2 et 1 dollar. Il y aura une très belle musique dans laquelle les bébés pourront se reposer. Les parents pourront les reprendre en payant 10 cts par tête. Les bébés seront exposés pendant toute la journée. Les parents ne pourront voir leurs enfants que lorsque le jury aura fait son choix. Les bébés seront jugés par des personnes connues de tout le monde. Les parents ne seront admis que sur présentation de billets. Les bébés seront jugés d'après leur beauté, leur santé et leur gaîté